

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

118^e séance / jeudi 14 novembre 2024 à 17 h 37

Salle Mont-Bleu / Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Alicia Lacasse-Brunet, présidente – Conseillère, district de Bellevue (n° 15)

Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 17)

Mélanie Varin-Lacasse – Productrice agricole

Samuel Bertrand – Producteur agricole

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Guylaine Déziel – Directrice, Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD)

Marco Pilon – Directeur adjoint – Planification et gestion du territoire et programmes, SUDD

Christine Gonthier-Gignac – Cheffe de service, planification et mise en valeur du territoire, SUDD

Roberto Caron – Coordonnateur de projets, planification et mise en valeur du territoire, SUDD

Ressources externes

Auréli Boyer – Directrice par intérim, Table agroalimentaire de l'Outaouais

Vincent Philibert – Adjoint à la directrice, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

ABSENCES :

Membres

Anik Des Marais – Conseillère, district de Mitigomijokan (n° 5)

Caroline Chénier – Productrice agricole

SÉANCE PUBLIQUE

17 h 37

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 37.

2. Adoption de l'ordre du jour

On propose qu'une partie des varia soit traitée en public, et qu'une autre soit traitée en huis clos.

Pour les varia en public, on demande l'ajout d'un point sur la consultation qui a eu lieu la semaine dernière concernant le Plan de développement bioalimentaire de l'Outaouais.

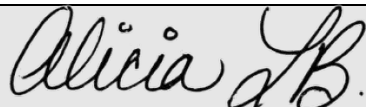
L'ordre du jour est adopté.

3. Période de questions du public

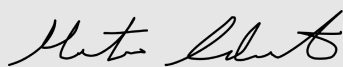
Personne ne s'est présenté à la période de questions du public.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière



PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE

4. Adoption et signature du procès-verbal de la 117^e séance tenue le 19 septembre 2024

Le procès-verbal de la 117^e séance tenue le 19 septembre 2024 est approuvé par les membres et sera signé par la présidente.

5. Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de l'ARTERRE

Le document *PowerPoint* « Plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA) – Bilan des actions 1.3 et 1.7 » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Action 1.3 :
 - Acquisition des compétences/connaissances nécessaires;
 - Organisation;
 - Communication/Promotion;
 - Accompagnement;
 - Défis.
- Action 1.7 :
 - Avant 2022-2023;
 - 2022-2023;
 - Autres.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- On souhaite s'inspirer de l'exemple de la Ville de Laval, pour stimuler la production des terres agricoles non exploitées;
- Des sollicitations ont été menées auprès du réseau existant de L'ARTERRE. Un envoi à l'ensemble des exploitations agricoles reste à faire;
- 53 % du foncier agricole n'appartient pas à des agriculteurs. Actuellement, ces propriétaires n'ont pas d'incitatifs à valoriser ces terres et espèrent encore voir leurs terres agricoles être intégrées au périmètre urbain. Un travail de sensibilisation est à faire;
- Ces propriétaires ne souhaitent pas exploiter leurs terres de façon temporaire en attendant l'hypothétique inclusion au périmètre urbain, car ils veulent prouver qu'un développement agricole n'est pas possible;
- Les propriétaires qui ont espoir de pouvoir construire des habitations sur des terres agricoles et qui n'exploitent pas leur terre ont un effet à la hausse sur le coût des terres agricoles;
- On souhaite que la Ville envoie un message clair pour informer ces propriétaires que le périmètre urbain ne changera pas;
- L'inclusion de terres agricoles au périmètre urbain en Ontario donne espoir à ces propriétaires que la même chose pourrait se produire du côté québécois;
- Le territoire agricole est une richesse pour la Ville de Gatineau, et l'objectif est de le valoriser;
- Les dernières données pour connaître les lots agricoles qui sont en production et ceux qui ne le sont pas datent de 2016. Cependant, toute exploitation agricole enregistrée au sens de la Loi et qui génère des revenus de 5 000 \$ ou plus apparaît au rôle d'évaluation. La Ville a accès à ces informations qui sont renouvelées annuellement dans le cadre du Programme de crédit de taxes foncières agricoles;
- La possibilité d'instaurer une redevance destinée aux propriétés non exploitées situées en zone agricole est inscrite au plan de travail du Plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA), et est également évaluée par le Comité des finances de la Ville de Gatineau. Les sommes issues des redevances pourraient être investies dans un fonds visant le développement de l'agriculture, qu'il s'agisse de remembrement ou de soutien à des projets.

6. Présentation du bilan de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Outaouais (ESBO-2)

Le document *PowerPoint* « État d'avancement : Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Outaouais » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Qu'est-ce qu'une entente sectorielle?;
- L'ESBO en quelques grandes lignes;
- Bilan ESBO-2;
- Constats;
- Prochaines étapes : vers une prolongation d'un an;
- Budget prévisionnel 2022-2026.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Le prolongement de l'ESBO pour une année supplémentaire permettra de travailler sur l'ESBO-3;
- La recommandation du Comité pour le prolongement ou non de l'ESBO-2 ne contiendra pas de somme financière. Le conseil municipal décidera de cette somme s'il approuve le prolongement;
- Le budget prévisionnel pour l'année 2025-2026 est provisoire, car certains partenaires ne se sont pas encore positionnés.

R-CCA-2024-11-14/05

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'approuver le prolongement de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Outaouais (ESBO-2) pour une période d'un an, et d'y attribuer les sommes nécessaires.

RECOMMANDÉ À L'UNANIMITÉ

7. Varia

a) Consultation qui a eu lieu la semaine dernière concernant le Plan de développement bioalimentaire de l'Outaouais

Le Plan de développement bioalimentaire de l'Outaouais (PDBO), financé par l'ESBO, est une planification stratégique régionale pour l'ensemble du secteur bioalimentaire. La Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) a été créée pour mettre en place une concertation régionale, et pour élaborer cet outil. La dernière mouture est venue à échéance. La TAO travaille maintenant à redéfinir les nouvelles priorités et nouvelles actions de ce plan.

Dans la phase de consultations, des groupes de discussion territoriaux ont été créés, qui rassemblent des entreprises de production, de transformation et de commercialisation, des partenaires du secteur agroalimentaire, et des partenaires du volet social.

Le groupe de discussion territorial pour la ville de Gatineau s'est réuni mardi dernier. Une vingtaine de personnes y ont participé.

Il en est ressorti principalement qu'il est de plus en plus difficile pour une entreprise d'être rentable. La question de la visibilité des produits régionaux dans les différents canaux de commercialisation a été abordée, tout comme la campagne « Croquez l'Outaouais! ». La détresse des producteurs a été remarquée. Il y a également la volonté d'évaluer la possibilité d'arrimer les besoins en alimentation, la saine alimentation, avec l'offre de production et de transformation locales.

Pour les prochaines phases, le forum bioalimentaire aura lieu le 30 janvier prochain. Les groupes de discussion visaient à cibler les enjeux, et le forum servira à déterminer les priorités, en vue de l'élaboration du plan d'action. Le lancement du PDBO est prévu pour le mois d'avril 2025. L'objectif final est qu'au 1^{er} avril 2025 l'ESBO-2 prolongée vienne appuyer des projets qui répondent aux priorités et actions du PDBO.

b) Abattoir Les viandes du Pontiac

On demande une mise à jour sur cet abattoir qui a fermé ses portes. On répond qu'il n'est toujours pas réouvert.

Cet abattoir a fermé ses portes, car il n'était plus rentable. Il a été racheté par la MRC de Pontiac et sera géré par une coopérative d'agriculteurs. L'abattoir obtiendra une certification provinciale, et non fédérale. Le financement de la coopérative est en cours.

SÉANCE HUIS CLOS

18 h 31

8. Varia

a) Dates des séances 2025

Ce point a été traité à huis clos.

b) Mise à jour du mandat donné à la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) pour l'étude d'un marché public permanent

Ce point a été traité à huis clos.

c) Révision des Plans de développement de la zone agricole (PDZA) et Plans de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA) par les MRC

Ce point a été traité à huis clos.

d) Démission d'une membre

Ce point a été traité à huis clos.

e) Règlement sur les redevances pour les terrains en friche

Ce point a été traité à huis clos.

f) Prix pour un membre du CCA

Ce point a été traité à huis clos.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 11.